Image not found or type unknown

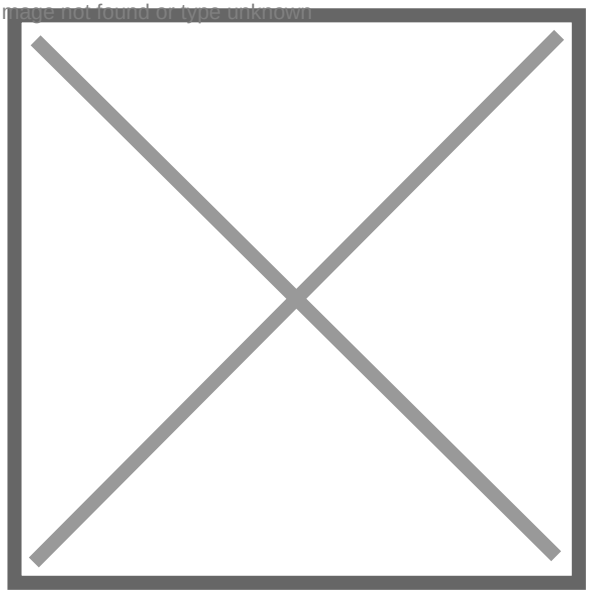

Retrait de plainte et delais avant que le procureur classe l affa

Par **isp 31**, le **14/12/2009** à **02:54**

Bonjour,

J'ai porté plainte suite à un vol de chèque. Après avoir fait une petite enquête autour de moi, je me suis rendue compte que c'etait quelqu'un de proche. J'ai donc décidé de retirer ma plainte auprès de la gendarmerie.

Celle-ci ne m'a pas informée qu'il fallait écrire au Procureur. Est-ce obligatoire ? Après combien de temps sait-on que l'affaire est classée si le procureur ne fait pas de poursuites ? Ca va faire six mois, je commence vraiment à m'inquiéter.

Par **Tisuisse**, le **14/12/2009** à **08:07**

Bonjour,

Tout dépend ce que vous entendez par "quelqu'un de proche".
Effectivement, vous auriez du faire une LR/AR au Procureur de la République près du tribunal de ..... pour retirer votre plainte.

Si le retrait de plainte a bien été fait, vous, vous ne pouvez plus poursuivre l'auteur du délit mais le Ministère Public, au nom de la défense de la société, peut très bien maintenir les poursuites car ce sont 2 choses différentes. Le greffe du tribunal vous indiquera ce qu'il en est. Donc, contactez ce greffe avant toute autre démarche.

Par **isp 31**, le **14/12/2009** à **13:09**

A votre avis,il est trop tard pour ecrire au procureur,je me repete mais ca fait presque six mois.Savez vous pour ce genre d affaire combien de temps ca mets avant que se soit classé sans suite?J ai vu sur le net qu il y avait plein d histoire de ce genre,le procureur continue l enquete à chaque fois?

Par **Tisuisse**, le **14/12/2009** à **15:47**

J'ai l'impression de ne pas avoir été clair dans mon explication. Avez-vous contacté le greffe du tribunal. Seul ce greffe vous dira ce qu'il en est dans cette enquête. Relisez bien mon message.

Par **frog**, le **14/12/2009** à **15:53**

Pour répondre à la question initiale : Le plaignant n'est quasiment jamais informé du classement de l'affaire, donc si tu attends un courrier t'en informant, tu vas l'attendre longtemps.

Par **myladie**, le **13/09/2015** à **09:38**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
ma fille m.as bousculer bras cassé avc itt 1mois puis je retirer ma plainte je suis fatguée pour porsuivre il y as un an de ca es ce trop tard

Par **moisse**, le **14/09/2015** à **19:27**

Bonsoir,
Un peu de sérieux @jacques22
[citation]Pour rebondir sur frog:[/citation]
Les propos de @frog datent de 2009
[citation]pour le parquet, c'est à dire selon sa propre jurisprudence, puisqu'il est juge et partie tout en étant complètement indépendant[/citation]
Pas de chance, le parquet (justice debout) n'est pas indépendant mais soumis au pouvoir hiérarchique sous l'autorité du garde des sceaux.

Par **moisse**, le **15/09/2015** à **09:41**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Vous en avez bien de la chance de contacter les gardes des sceaux qui se sont succédés ces dernières années.
Le juge est indépendant, c'est un magistrat du siège.
Le parquet n'est pas indépendant, c'est pour cela qu'il reste debout au tribunal lorsqu'il s'exprime.
Bien sur le garde des sceaux ne va pas fourrer son nez dans tous les dossiers des différents parquets en France.
Mais il pourrait.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés